

## AVIS – RÉFÉRENDUM

### COVID-19

### SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN

Jusqu'à nouvel ordre, la tenue du référendum prévu les 22 mars (vote par anticipation) et 29 mars (vote) concernant le *Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* est maintenu. C'est en raison du maintien que vous recevez, en ce jour, la carte de rappel ci-jointe.

Cette décision appartient exclusivement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Il est possible que d'ici le 22 mars le MAMH modifie le processus.

Vous serez avisés de tout changement, s'il y a lieu, dans les plus brefs délais via les différents médias de la Ville, soit les alertes citoyennes, la page Facebook (@VSADofficiel) et la section spéciale COVID-19 de notre site Internet <https://vsad.ca/covid-19>. Nous demandons aux citoyens de suivre nos médias, mentionnés ci-haut, afin de vous assurer que vous êtes informés des derniers développements.

